

Essais francophones
Série CREDIF
Volume 8 ■ 2022

Jacques Cortès

Professeur honoraire de Sciences du Langage et didactique des langues

Directeur du CREDIF (1977-1986)

À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

LE CREDIF (1950-1996)

Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français

« Chronique d'une mort annoncée »



L'après-didactique du français Septembre 1996

Rome à ses débuts était si convaincue que les artistes et les poètes poursuivaient un jeu puéril qui ne s'accordait pas avec la gravitas, le sérieux et la dignité propres à un citoyen romain, qu'elle jeta simplement le voile sur tous les talents artistiques qui avaient pu fleurir dans la République antérieurement à l'influence grecque.

Hannah Arendt, *La crise de la culture*. Folio Essais, 1972, p.277.

GERFLINT

Essais francophones
Série CREDIF
Volume 8 ■ 2022

Jacques Cortès

Professeur honoraire de Sciences du Langage et Didactique des Langues
Directeur du CREDIF (1977-1986)
À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

Le CREDIF (1950–1996)
Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français
« Chronique d'une mort annoncée »*

L'après-didactique du français
Septembre 1996

**Emprunt à Gabriel García Márquez.*

GERFLINT

Essais francophones

<https://gerflint.fr/essais>

Collection scientifique du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale
En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH)

Série CREDIF

<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>

Série dirigée par Jacques Cortès

Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France
Fondateur et Président du GERFLINT, France

et Sophie Aubin

Professeur de langue-culture française et de didactique, Universitat de València, Espagne
Pôle éditorial international du GERFLINT, France

La *Série CREDIF* de la Collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT a pour objectif de reconstituer l'Histoire du *Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*, depuis sa fondation en 1950 jusqu'à sa fermeture en 1996, de montrer les enjeux et l'importance de la connaissance de cette institution au XXI^e siècle. Elle accueille également des études et recherches en didactologie-didactique de la langue-culture française de tout pays se situant dans la continuité de la valeur des idées, travaux et actions du CREDIF.



Volume 8 / 2022

Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français. Chronique d'une mort annoncée. L'impossible Chemin de Damas du CREDIF. L'après-didactique du français. Septembre 1996, par Jacques Cortès.

© GERFLINT – éditeur et titulaire, France, 2022

Série sous droit d'auteur, modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur:

www.gerflint.fr

ISSN 2825-8754

Bibliothèque nationale de France



La *Série CREDIF* de la collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT, fondée en 2022, est éditée au format exclusivement électronique dans le cadre de la science ouverte, du libre accès à l'information scientifique et technique, dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Sa commercialisation est interdite. Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le mode de citation doit être conforme au *Code français de la propriété intellectuelle*. En tant qu'œuvre collective, l'archivage, le logement et la diffusion de ses volumes et chapitres dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits, sauf autorisation écrite du Directeur de la collection et des publications.

Remerciements

*Nelly Carpentier et Jacques Demorgon, Rédacteurs en chef de notre revue Synergies Monde Méditerranéen, et Sophie Aubin, Vice-Présidente du GERFLINT, Rédactrice en chef de notre revue Synergies Espagne et Responsable de notre Pôle Editorial International ont tous trois accepté d'être mes fidèles et précieux relecteurs **de ce huitième volume** et conseillers pour construire un projet de conception délicate dans sa dimension historique et polémique. Qu'ils acceptent l'expression de mon amitié et de mon infinie reconnaissance.*

Petite école, où donc prends-tu ton âme, l'âme des maîtres et des maîtresses qui, à leur tour, par nos villes et nos campagnes, déposeront dans les autres âmes les semences de la vérité, de la justice et de la bonté ? À quel mystérieux foyer vas-tu allumer, pour le passer de main en main au milieu du peuple immense de l'enfance, le flambeau de la vie qui nulle part ne doit jamais s'éteindre ? ... À Saint-Cloud, à Fontenay-aux-Roses, accourus de partout à la fois, les instituteurs des instituteurs et les institutrices des institutrices sont assemblés. Au milieu d'eux, assis, les littéraires, les historiens, les philosophes, les mathématiciens, les physiciens, les naturalistes, tous les maîtres de la pensée sont là... Petite école, dis-le-moi, où donc prends-tu ton âme ?

« *Au fond de l'âme de l'humanité est l'âme de la France. Je prends mon âme à la France* ».

Léon Deries, conférence prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de l'enseignement primaire républicain, le 3 juin 1906, in Histoire de l'École Normale supérieure de Saint-Cloud, Des Normaliens de Jean-Noël Luc et Alain Barbé, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 18.

Liquidateur : en français ce mot possède deux acceptions :

- 1. Personne ayant pour mission de réaliser des opérations préalables au partage d'une indivision ;*
- 2. Personne qui met fin à quelque chose.*

Olena Solomarska, Association des professeurs de français d'Ukraine, in *Le français, le défi de la diversité*, FIPF, Actes du Congrès mondial des professeurs de Français, 19-23 juillet 2004, Atlanta (USA), p. 79.

« *La fréquentation des savants et des artistes induit aisément des erreurs d'appréciation inverses : il n'est pas rare que l'on trouve derrière un savant remarquable un homme médiocre, et derrière un artiste médiocre, fort souvent – un homme très remarquable* ».

Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, GF Flammarion, p. 130 – (137).

Pour abolir la vérité, il faut : enseigner l'idéologie ; instrumentaliser la presse ; propager de fausses nouvelles ; produire le réel.

Pour supprimer l'histoire, il faut : effacer le passé ; réécrire l'histoire ; inventer la mémoire ; détruire les livres ; industrialiser la littérature.

Michel Onfray, *Théorie de la dictature*, Robert Laffont, 4^e de couverture.

« *Les personnes faisant preuve de méchanceté gratuite prennent souvent du plaisir à voir la victime souffrir ou essayer de réagir face à des actes méchants.*

Louis Vitry (coach holistique) Cathy Maillot (ostéopathe), Wikipedia, entrée « Méchanceté gratuite ».

2

Avant-propos

Le CREDIF est donc mort de sa belle mort le 4 septembre 1996. L'événement fut corroboré laconiquement, après la diffusion du rapport d'audit de Bernard Cerquiglini, par un ultra-rapide et discret faire-part de décès rédigé par le Directeur de l'ENS de Lyon, Sylvain Auroux, en association étroite avec Bernard Bigot, Directeur de la Recherche et de la Technologie au Ministère de l'Éducation Nationale. Ne restait donc plus, techniquement, qu'à annoncer officiellement à la grande famille inquiète du CREDIF combien on était désolé de la condamner à la peine capitale.

Je me propose d'examiner essentiellement dans ce volume, les réactions immédiates concrètes suscitées par une décision aussi grave. Ma curiosité posthume portera donc prioritairement sur les textes officiels largement diffusés au mois de septembre 1996, et sur les réponses qui leur ont été opposées. En voici la liste :

1. *4 septembre 1996* : Lettre de Sylvain Auroux, Directeur de l'École normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, adressée aux personnels du CREDIF ;
2. Simultanément, ce même *4 septembre*, Arrêté N° 96-18 de dissolution du CREDIF pris par Sylvain Auroux ;
3. *18 septembre* : Lettre de Daniel Coste, Directeur du CREDIF (avec copie aux membres de la Commission d'Audit) à Bernard Cerquiglini, Président de ladite Commission ;
4. *27 septembre* : Synthèse d'une Assemblée générale des personnels du CREDIF ;
5. *27 septembre* : Lettre ouverte des personnels du CREDIF adressée au Directeur de l'ENS de Saint-Cloud.
6. *30 septembre* : Lettre de Daniel Coste à Sylvain Auroux.

Tous ces textes, historiquement, méritent examen attentif, non pour le vétuste plaisir de polémiquer avec d'erratiques fantômes, tous désormais à la retraite, mais pour approfondir les raisons ultimes alors invoquées par les différentes parties, en ce mois fatidique de septembre 1996, pour fomenter ou tenter de s'opposer à la destruction de ce qui fut et

reste un symbole emblématique de l'incontestable attraction culturelle longtemps exercée par la langue et la culture françaises dans le monde par l'intermédiaire, entre autres organismes, du CREDIF.

Quand on lit les documents listés ci-dessus, on découvre déjà que cette simple **structure administrative** (ainsi officiellement dénommée en France) était parvenue *sui generis* à être considérée au bout du monde (au Japon, en Chine et au Vietnam pour ce qui concerne mes propres observations) comme une respectable Institution dont l'implantation à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, ceci est complémentaiement indéniable, accentuait évidemment le prestige.

Dans ce volume 8, nous nous en tiendrons aux faits historiques le plus concrètement avérés en les présentant *in extenso* et même, pour la plupart, sans commentaires, les faits parlant d'eux-mêmes. Toutefois, sur un tel sujet, il serait très naïf de s'en tenir là car les protagonistes se sont trouvés confrontés à des questions fondamentales touchant aux rapports, comme dirait Hannah Arendt, entre « religion¹ » et « politique ».

Trêve de présuppositions, entrons dans les textes.

1 Le mot « religion » doit évidemment être pris au sens séculier impliquant :

- 1) le rapport quasi sacré des Normaliens à leur École ;
- 2) Le changement progressif de nature et de portée des formations dispensées à l'École ;
- 3) Les choix socio-culturels d'un positionnement de plus en plus bourgeois de l'École dans le monde universitaire français.

∞ 1 ∞

Texte n° 1 :
Le Directeur de l'École parle aux personnels
du CREDIT

Cette lettre datée du **4 septembre 1996**, est évidemment située dans une période de fin de vacances d'été pour tous les fonctionnaires de France. Certains membres du CREDIF étaient peut-être déjà revenus « des plages », d'autres certainement encore absents. Tous apprendraient donc à leur retour que leur organisme n'était plus. Voici la lettre :

Aux personnels du CREDIF

Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-jointes les différentes pièces du rapport d'audit concernant le CREDIF. Dans son ensemble, le rapport est quelque peu sévère, mais il a le mérite de nous mettre le dos au mur.

En plein accord avec le Directeur de la Recherche et de la technologie, Bernard Bigot, j'ai pris la décision de réagir immédiatement et de dissoudre le CREDIF, en tant que structure administrative au sein de l'école. Le but est de faire qu'aucune contrainte ne pèse sur la définition de l'avenir.

Depuis 1951, le CREDIF a une longue histoire dont l'école peut être fière. Les conditions politiques, scientifiques, économiques et institutionnelles ont profondément changé. Comme je l'ai précisé à Bernard BIGOT, je ne pense pas qu'aucun des personnels ait démérité. Je tiens en particulier à rendre hommage à son dernier directeur, Daniel Coste, dont le dévouement et la loyauté pour l'école et le CREDIF ont été exemplaires. Mais la structure était devenue inadaptée et contre performante. La quantité de travail que chacun y investit ne suffit pas à changer les choses. Sur de nouvelles bases, je suis persuadé que nous pouvons reprendre l'initiative, et nous situer à la pointe de l'action comme nous l'avons été autrefois.

Je serai présent à votre réunion du 11 septembre pour discuter avec vous des modalités de la constitution du projet de restructuration. Je tiens dès à présent à vous remercier tous de votre dévouement à l'institution et de votre travail.

Cordialement,

4 septembre 1996

Sylvain Auroux

Le premier objet de cette lettre fut donc de transmettre au CREDIF « *les différentes pièces du **rapport d'audit** le concernant* ». Entendre par là le texte rédigé par Bernard Cerquiglini que nous avons longuement commenté dans notre volume précédent. Sylvain Auroux le présenta en une seule phrase :

« Dans son ensemble, le rapport est quelque peu sévère, mais il a le mérite de nous mettre le dos au mur ».

Passons sur la sévérité et sur l'ambiguïté du « **quelque peu** », mais que signifiait donc cette histoire de « **dos au mur** ? ». En quoi était-ce *un mérite* et surtout pour qui ? Le **nous**, si l'on comprend bien, englobait apparemment Sylvain Auroux et le CREDIF.

Le Directeur de l'ENS, généreux grand Patron, était-il donc dans le camp du CREDIF qu'il allait défendre ? Était-il vraiment l'allié du CREDIF dans cette dissolution ? Non, pas du tout, ce n'était pas **avec le CREDIF** qu'il fallait comprendre ce **nous**. D'où la phrase suivante :

« En plein accord (ô surprise !) avec le Directeur de la recherche et de la technologie, j'ai pris la décision de réagir immédiatement et de dissoudre le CREDIF en tant que structure administrative au sein de l'École ».

Et pour bien montrer à Bernard Bigot et au petit peuple d'en bas - qu'il n'a vraiment pas envie de plaisanter, il ajoute ce petit détail qui en dit long sur sa détermination de chef éclairé par une foi inébranlable :

« Le but est de faire qu'aucune contrainte ne pèse sur la définition de l'avenir ».

Que faut-il comprendre ? Très clairement, en gros et en détail, qu'il n'est plus question de revenir en arrière. Ce qui est dit est dit. Est donc fermement posée la limite définitive de toute discussion précédant l'indispensable épitaphe dithyrambique et sépulcrale d'usage. Qu'on en juge :

a) d'abord, **depuis 1951, la longue histoire du CREDIF dont l'école peut être fière**, même si **les conditions politiques, scientifiques, économiques et institutionnelles ont profondément changé**.

Comme j'ai personnellement commis deux thèses (3^e cycle et État) sur le statut de l'adjectif (sous la direction conjointe de Jean Gagnepain et d'André Martinet), j'apprécie ce quatuor de déterminations adjectivales finalement très sobres car S.A. aurait pu ajouter, par exemple : **culturelles, sociales, historiques, stratégiques, logiques, systématiques, hétérodoxes, schismatiques, incontournables** etc. etc. le papier ne refusant jamais l'encre quand il s'agit de multiplier les caractérisations impressionnantes plus ou moins nécessaires...

Le paquet quantitativement variable d'épithètes ici concaténées en forme de rodomontades, n'a de vertu qu'oratoire. Il donne du rythme, donc de l'éloquence et même un brin d'allure savante à une entreprise de démolition définitivement engagée, écartant d'emblée toute velléité de contestation de la part du petit peuple ignorant des hautes et sacrées raisons politiques de la décision, chaque adjectif impliquant de graves développements qu'on se borne à évoquer implicitement pour clore tout débat. La stylistique bureaucratique traditionnelle détient le pouvoir. Elle s'autorise souvent à dire n'importe quoi. C'est le cas.

b) viennent ensuite les inévitables compliments d'usage adressés aux vaincus du CREDIF sous la bénédiction du grand Chef éponyme trônant victorieusement mais humainement (bien entendu) dans son Ministère :

« Comme je l'ai précisé à Bernard BIGOT, je ne pense pas qu'aucun des personnels ait démérité² ».

Admirable mansuétude ! On tue, c'est vrai, mais on aime ! Et il va de soi que le Grand Destinataire de la précision en question, ne peut qu'approuver pleinement ce *satisfecit* accordé au CREDIF, tout en se frottant certainement les mains pour l'action victorieuse, énergique et courageuse de Sylvain Auroux, son fidèle représentant sur le « champ de bataille ».

c) arrive enfin le Salut très solennel (indispensable !) adressé au Grand Dernier Directeur vaincu mais noble, du CREDIF, honoré d'un compliment (de quasi connivence...) dont le bénéficiaire se serait certainement passé :

2 Comme disait le regretté Jean Yanne : « *tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil* ».

« Je tiens en particulier à rendre publiquement hommage à son Dernier Directeur, Daniel Coste, dont le dévouement et la loyauté pour l'école et le CREDIF ont été exemplaires ».

Là, toutefois, la plume de S.A. se met à fourcher puisqu'il mélange les destinataires de l'hommage (**l'école et le CREDIF**) les unissant en un seul et même élan fraternel conjoint, tant dans le **dévouement** que dans la **loyauté**.

Le dévouement d'accord, il est partageable historiquement entre les deux Maisons et il est vrai que tous les directeurs du CREDIF, sans exception, ont servi l'école avec respect et ferveur.

Mais **la loyauté**, elle, suppose un minimum de réciprocité. On ne peut tout de même pas demander au fidèle et dévoué directeur d'une institution (surtout s'il s'agit d'une simple structure **administrative**³) lamentablement dissoute, d'être loyal au Grand Fonctionnaire qui est en train de détruire ce dont il avait – en principe - mission d'assurer la survie... Sauf, bien sûr, à imaginer que Daniel Coste et les personnels du CREDIF pussent se complaire, vaincus et humiliés, dans une sorte d'algophilie « maso » leur faisant éprouver – la tête déjà sur le billot - l'ultime délire d'une anormale jouissance.

d) Tout cela, en fait, n'est dû qu'à une seule cause irrémédiable. On doit fermer le CREDIF simplement parce que

« la structure est devenue inadaptée et contre performante ».

Et pour le prouver, S.A. (historien de la linguistique qui n'a peut-être jamais mis un orteil dans une classe de FLE), s'autorise tranquillement à dire que le CREDIF, certes, a beaucoup travaillé et travaille toujours beaucoup, mais hélas... que

« la quantité de travail que chacun y investit ne suffit pas à changer les choses ».

³ Appellation certainement réglementaire, mais comportant une dose, sinon de mépris, du moins de distance, de détachement et surtout de peu d'égard. Au moment où l'on condamne à mort une grande et belle institution, on doit l'honorer un peu.

Pas de panique, indulgence, reconnaissance ! Cher CREDIF, malgré tes efforts et ta très remarquable ardeur au travail, MM. Sylvain Auroux, Bernard Cerquiglini et Bernard Bigot ont la tâche cruelle, douloureuse, mais courageuse d'en finir avec toi... mais la mort dans l'âme !

e) Sylvain Auroux, linguiste éminent, sait alors trouver les mots qu'il faut pour consoler le CREDIF en lui annonçant un futur radieux auquel, évidemment, il ne croit peut-être pas une seconde. Lisons-le :

« Sur de nouvelles bases je suis persuadé que nous pouvons reprendre l'initiative et nous situer à la pointe de l'action comme nous l'avons été autrefois ».

On croit rêver. Qu'a-t-il donc fait autrefois ? Que fera-t-il demain ? Dans l'immédiat, il se borne à fixer simplement une date de réunion :

« pour discuter des modalités de la constitution du projet de restructuration ».

Projet qui, en fait, nous le savons, consistera à renvoyer de l'École le plus de monde possible.

Et il termine en remerciant cette fois l'ensemble du CREDIF pour son Dévouement.

Comme on le voit, cette lettre adressée aux « Chers Collègues » du CREDIF est purement et simplement la mise en application immédiate et sans délai des conclusions fort discutables du rapport d'audit signé par Bernard Cerquiglini.

Notons que S.A. ne fait même pas état de **la note d'observations de Georges Vigneaux**, ce qui semble indiquer (mais l'a-t-il seulement lue ?) qu'il a conscience que le texte complémentaire du rapport d'audit n'était peut-être pas tout à fait réglementaire.

Accompagnant cette lettre, il joint son fameux Arrêté N° 96-18, (texte n°2) également daté du 4 septembre.

∞ 2 ∞

Texte N° 2 :

*L'Arrêté de dissolution du CREDITF
en date du 4 septembre 1996*

ARRETE B° 96-18

Le Directeur de l'École Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 87-696 du 26 août 1987 relatif à l'École Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud,

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 1966 instituant le CREDIF à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud,

Vu la lettre ministérielle n°363 du 10 juillet 1996 relatif à la situation du CREDIF au sein de l'école,

ARRETE :

Article 1 – la structure administrative existant au sein de l'ENS Fontenay/Saint-Cloud et intitulée CREDIF est dissoute à compter de ce jour. Subsiste donc au sein de l'ENS une équipe d'accueil intitulée CREDIF (EA 461) qui était une partie de cette structure administrative.

Article 2- D'ici à la rentrée de janvier, la direction de l'école mènera à bien avec les personnels qui étaient affectés à la structure administrative CREDIF, une réflexion destinée à mettre en place une restructuration précisant les affectations de chacun en fonction de la politique générale de l'ENS. Le projet sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Article 3- Monsieur Daniel Coste, Professeur des Universités, ancien directeur du CREDIF, est chargé du suivi des affaires en cours jusqu'à la mise en place de la ou des nouvelles structures.

Fait à Fontenay-aux-Roses

Le 4 septembre 1996

Le Directeur

Sylvain Auroux

NB : Tous les textes qui suivent, comme celui-ci, seront présentés sans commentaires immédiats.

∞ 3 ∞

Texte N° 3:

*Réaction des personnels du CREDIT réunis en
Assemblée Générale le 27 septembre 1996*

Chers Collègues,

Vous aurez sans doute appris la dissolution du CREDIF en tant que structure administrative existant à l'intérieur de l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud. Cette mesure a été prise par un arrêté (n°96-18) de Sylvain Auroux, Directeur de l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud, le 4 septembre 1996.

Une commission d'audit avait été chargée d'examiner les activités du Centre, en préparation de la restructuration de l'ENS et de sa délocalisation à Lyon. L'audit s'est tenu en juin 96 et a fait l'objet d'un rapport préparé par Bernard Cerquiglini. Ce rapport reflète peu l'ensemble des missions propres au Centre quant à sa politique de recherche formation et publication : il ne prend en compte ni les préoccupations scientifiques actuelles de ses membres, ni l'évolution récente du CREDIF dans l'environnement universitaire et le contexte international.

Alors qu'une compréhension ouverte du travail mené au CREDIF aurait pu permettre, dans le respect du patrimoine acquis, de conserver au Centre son originalité, sa place, ses fonctions et son fonctionnement tout en ménageant une harmonisation avec l'École dans son projet pédagogique d'avenir, le directeur de l'ENS s'est prévalu de ce rapport pour prendre une décision unilatérale, de toute évidence préexistante.

Après un temps de choc, nous voulons continuer à œuvrer au développement d'un domaine – celui du Français Langue Étrangère et, plus largement de la Didactique des langues et des cultures – au sein duquel le CREDIF joue un rôle reconnu internationalement et auquel vous-même participez activement.

La dissolution du CREDIF affecte aujourd'hui l'ensemble des intérêts que nous avons en commun :

- intérêts scientifiques attachés à la reconnaissance de la didactique des langues ;*

- *intérêts professionnels de tous ceux qui, en France et hors de France, contribuent à la diffusion du français et à un enseignement favorisant la dimension plurilingue et pluriculturelle ;*
- *intérêts, en particulier dans le cadre associatif, de tous ceux qui ont le souci de défendre une définition non élitiste et démocratique de la circulation des savoirs.*

C'est pourquoi nous vous invitons à faire circuler largement ce texte et à faire signer la pétition jointe.

*Les personnels du CREDIF
Réunis en Assemblée Générale*

∞ 4 ∞

Texte N° 4 :

*Lettre ouverte des Personnels du CREDITIF
à Monsieur Sylvain Auroux, Directeur de l'ENS
de Fontenay /Saint-Cloud en date du 27 septembre 1996*

Monsieur le Directeur,

Vous avez cru bon de mettre brutalement un terme à l'existence du CREDIF, organisme qui vous avait été en quelque sorte confié par 45 ans de l'histoire du français langue étrangère. Dénoncer cette décision ne sera pas pour nous l'exercice formel d'un dernier droit dérisoire mais l'occasion d'en faire savoir les irrégularités et les méfaits.

Votre arrêté n° 96-18 du 4 septembre 1996 a dissous la structure administrative CREDIF. Cet arrêté se réfère à la lettre ministérielle n° 363 du 10 juillet 1996, qui considère que ce Centre a déjà été « abrogé implicitement » par le décret de création de l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud du 26 août 1987.

Ce décret n'avait pas pour fonction de créer la structure administrative CREDIF, ni celle d'aucun des Centres de l'École, mais d'arrêter les textes régissant les missions et l'organisation générale d'une grande école (cf. décret 87-696 du 26 août 1987).

Le fait que l'arrêté ci-dessus mentionné s'appuie sur ce décret, sans aucun autre motif à la destruction du CREDIF, met en évidence l'arbitraire d'une telle décision.

Le CREDIF existe bien dans les structures internes de l'École : en effet, le Conseil d'Administration réuni le 2 février 1994 a reconnu explicitement l'existence propre du CREDIF en intégrant dans le règlement intérieur de l'École le texte intitulé « Règlement intérieur du CREDIF ». La reconnaissance du Centre et de ses missions ayant fait l'objet d'un vote au Conseil d'Administration, la question de sa dissolution doit donc donner lieu à la même procédure.

Selon votre lettre d'accompagnement, vous avez trouvé les motifs de votre décision dans le rapport d'audit signé de M. Cerquiglini et dans une inexplicable note d'évaluation jointe émanant de l'un des rapporteurs, M. Vignaux. Bien que seul document légitime à nos yeux, le texte de synthèse de M. Cerquiglini n'est pas sans présenter de regrettables distorsions vis-à-vis de la commande d'audit, distorsions qui vont dans le sens de vos intentions.

L'ENS et le Centre étaient convenus d'un audit dont la mission serait d'évaluer :

- 1°) les activités du CREDIF dans leur ensemble ;*
- 2°) leur cohérence avec les missions assignées à l'EN ;*
- 3°) leur rôle dans la situation universitaire internationale. ;*

Le second aspect est privilégié au point que nos activités sont interrogées de façon dominante sous l'angle de leur devenir dans l'École, pendant que des éléments rédactionnels montrent comment les conclusions étaient tirées d'avance : dans un préambule antérieur à la partie intitulée « analyse », l'autonomie du Centre est déjà déclarée « sans objet » ; quant à la conclusion, elle pourrait émaner d'une véritable instance de décision : « 30 ans après l'arrêté de 1966, le Centre de Recherche et d'Étude pour la diffusion du français achève ainsi son intégration à l'École ».

Préconiser sérieusement l'intégration des activités du CREDIF à l'École aurait demandé que soient questionnées aussi les structures d'accueil qui seraient alors réservées au Centre, le CREDIF n'ayant pu exercer ses missions de « Recherche et de Diffusion du Français » que dans un espace d'appartenance/autonomie vis-à-vis de l'établissement auquel il avait été rattaché. En choisissant de nier l'interdépendance de nos activités de recherche-formation-publication, le rapport se défause vis-à-vis de la question de fond : que peut-il subsister de notre domaine de travail, et de la spécificité de notre chaîne d'activités dans une ENS qui, sans concertation préalable, ne choisirait que la voie autoritaire ?

Autant le rapport s'attache au passé, autant la place est comptée à notre identité actuelle, comme pour créer l'effet que la question de notre évolution ne pouvait être gérée que de l'extérieur : quid de l'ouverture au français langue seconde, au plurilinguisme/ pluriculturalisme, à l'enseignement précoce, aux technologies nouvelles, etc. ?

De fait, pour mener à bien la procédure de dissolution du CREDIF vous vous êtes appuyé sur la Direction de la Recherche et de la Technologie, par le biais d'un rapport non contractuel, le « note » de M. Vignaux, qui

soulève de graves problèmes de déontologie. Devant un texte qui nous a porté un tel préjudice, on peut supposer que la communauté scientifique saura voir la légèreté d'une attitude intellectuelle ignorante de toutes les exigences méthodologiques d'une procédure d'évaluation sérieuse. Mais nous tenons à ce qu'il soit bien su aussi que, pour liquider le CREDIF, vous avez validé et diffusé un texte dont le manque de tenue scientifique et éthique aurait pu inciter le chercheur que vous êtes à prendre de la distance.

En raison de ce qui précède, les personnels du CREDIF, réunis en Assemblée Générale, vous demandent de reconsidérer une décision qu'ils refusent.

Texte N° 5 :

*Lettre de Daniel Coste, Directeur du CREDIT,
à Monsieur le Professeur Bernard Cerquiglini,
Président de la Commission d'audit du CREDIT*

Copie aux membres de la Commission

Monsieur le Professeur, cher Collègue,

En ce début de septembre et comme mes collègues, j'ai pris connaissance avec attention et intérêt du rapport que vous avez remis en votre qualité de président de la commission d'audit du CREDIF. Vous me permettez, dans l'esprit de collégialité que vous aviez souhaité de vous faire part de mon appréciation personnelle et de remarques inspirées par la lecture de vos analyses. Quant aux recommandations, vous savez qu'elles ont été prises au sérieux puisque le Directeur de l'ENS, confirmant ce qu'impliquait directement votre rapport, vient d'annoncer la suppression de la structure administrative CREDIF pour mettre à l'étude d'autres modes d'organisation.

Mon propos, référant aux principaux développements et aux grandes subdivisions de votre texte, est de souligner des points qui me semble-t-il, important. Pour la forme certes mais aussi pour le principe.

1. Vous avez perçu et exprimé très clairement les interrogations qu'a pu connaître un centre devant repenser son rôle et sa place dans un environnement qui a considérablement changé. Les choix faits ces dernières années reposaient sur un projet d'évolution et de développement sans cassure. Ils ont abouti à ce que, dans la situation actuelle, coexistent indéniablement des fonctions, des modes d'intervention, des partenariats scientifiques ou autres assez fortement diversifiés, des initiatives multiples, des formations et publications répondant à des demandes ou s'adressant à des publics bien distincts. « Effervescence », pour reprendre un de vos termes, qui marque au moins une période de transition active sans rapport avec une fossilisation sur des modèles du passé. Nombre de documents remis à la commission indiquaient et illustraient le sens des orientations retenues.

2. La commission a eu le sentiment que ces évolutions, pour sympathiques qu'elles puissent sembler à certains égards, restaient incontrôlées et ce de diverses manières : absence de propositions de programme, insuffisance de l'encadrement de la recherche et de

l'évaluation des activités, abus d'une forme d'autonomie pouvant frôler la « dissidence » à l'intérieur de l'ENS. Des mots comme le dernier cité, même si vous l'avancez avec prudence, sont trop forts pour ne pas susciter quelques rappels et mises au point.

3. Le Centre a établi et présenté chaque année un programme de ses travaux ; tous les membres de la Commission ont par exemple reçu celui de 1994-1995 et celui de 1996 ;

4. S'agissant de la recherche, vous vous étonnez que les axes retenus pour le biennal 96-97 soient en partie différents de ceux qui ordonnaient le quadriennal 92-95. Outre que la part de continuité est grande, je ne vois pas pourquoi un biennal de transition devrait nécessairement suivre exactement les mêmes lignes de force que ce qui l'a précédé. Mais l'essentiel réside dans les jugements sévères portés sur certains axes de travail et sur le défaut d'encadrement de l'ensemble. Sans préjudice de réponses plus circonstanciées à propos de tel ou tel dossier, je me borne ici à trois commentaires généraux :

- Nous convenons volontiers que la quantification n'est pas une panacée : elle est loin d'être le seul recours des quelques équipes qui en font l'usage et qui, dans l'interprétation des résultats ne manquent pas d'en discuter les limites.*
- La plupart des travaux entrepris s'inscrivent, ainsi que l'indiquent les titres des axes, dans une visée didactique. Nous regrettons que les appréciations portées passent sous silence cet aspect de l'orientation des travaux.*
- Pour ce qui est de l'animation des recherches, je note simplement que le CREDIF compte 21 docteurs parmi les enseignants-chercheurs, enseignants détachés, ingénieurs d'étude ou de recherche jusqu'à présent affectés au Centre.*

5. Au chapitre de la formation continue, la commission reconnaît là une des tâches prioritaires de l'École et estime que l'établissement y dispose d'atouts non négligeables, du fait notamment de l'activité du CREDIF. Nous sommes aussi très convaincus qu'une politique d'ensemble

de l'ENS est nécessaire dans ce secteur, mais elle reste à mettre en place et devra aussi prendre attentivement en compte la nature et les modalités de la demande.

6. La formation initiale et les enseignements aux élèves de l'école ont évidemment retenu l'attention des membres de la commission. Nous avons consacré un document particulier à cette question et je ne fais que résumer le constat et les perspectives :

a) Les domaines d'intervention du CREDIF en formation n'ont en effet guère concerné les élèves de l'école aussi longtemps que les cursus de ces derniers ont été conditionnés par les trajectoires agrégatives, y compris dans les prolongements au niveau du DEA.

b) Les enseignants du CREDIF interviennent, au titre de conventions interuniversitaires, dans des formations initiales certifiantes (filiale français langue étrangère en licence et maîtrise, DESS et DEA en didactique des langues), des cohabilitations existent entre l'école et des universités pour une maîtrise (avec Dijon) et un DEA (avec Paris III).

c) Dès lors que la scolarité des élèves de l'école est susceptible, d'une part de s'ouvrir à autre chose que la discipline de future agrégation en fin de licence et maîtrise, d'autre part de se diversifier au troisième cycle, de nouvelles perspectives existent et des propositions ont été faites que pointait le document rappelé ci-dessus.

7. Les publications des personnels du Centre et les collections ou publications périodiques relevant d'initiatives CREDIF ont paru (trop) nombreuses et (trop) diversifiées, voire de qualité inégale. Il est certain que des améliorations restent souhaitables et que la ligne de telle ou telle série pourrait être plus nettement tracée. Mais comme les ajustements récents du dispositif éditorial ont fait l'objet d'un exposé préalable remis aux membres de la commission, il y a peut-être lieu de le noter.

Enfin, ainsi que vous-même et vos collègues l'auront évidemment pensé, le « cas » CREDIF s'inscrit dans un contexte et à un moment où les

relations entre structures, fonctions, objectifs paraissent ailleurs aussi dans différents secteurs connexes, quelque peu problématiques :

- Dans les universités, où le mode d'insertion des filières français langue étrangère et de la didactique des langues entre sciences du langage et sciences de l'éducation est tout sauf limpide, alors même que les départements de science du langage connaissent quelques inquiétudes de statut et d'avenir ;*
- Au CNRS et dans les instances de gestion de la recherche, où les domaines didactiques et plus largement les études sur l'éducation et la formation souffrent aussi bien d'un défaut de reconnaissance épistémique que d'une difficulté de positionnement structurel ;*
- En matière de politique des langues, d'ingénierie linguistique et de coopération éducative internationale, où vous conviendrez peut-être, d'une part que la prolifération des structures et des instances ne va pas toujours dans le sens de l'efficacité et de la cohérence, et d'autre part, qu'il y a là encore des questions qui demanderaient plus de place dans les formations universitaires et la recherche.*

Je vous assure, Monsieur le Professeur, cher Collègue, de ma considération.

Daniel Coste

PS : J'adresse bien entendu copie de ce courrier aux autres collègues de la Commission d'audit. Je me permettrai d'en informer les membres des instances statutaires de l'ENS, à qui le Directeur a communiqué votre rapport.

Texte N° 6 :

*Lettre de Daniel Coste, Directeur du CREDIT,
à Monsieur Sylvain Auroux, Directeur de l'École
Normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud,
en date du 30 septembre 1996*

Monsieur le Directeur,

Je viens de prendre connaissance, à titre au moins de membre du Conseil scientifique, du courrier que le Directeur Général de la Recherche et de la Technologie vous a adressé en date du 17 septembre. Permettez-moi quelques remarques.

1°) Ce courrier fait réponse à une lettre que vous avez envoyée le 24 juillet. À une date donc où vous disposiez de l'ensemble des documents mentionnés (rapport d'audit du professeur Cerquiglini, note de M. Vignaux, avis juridique du Service des établissements de la D.G.E.S). Je n'ai eu en juillet connaissance que du dernier de ces textes. Le rapport et la note ne m'ont été communiqués que le 2 septembre. Je relève que vous n'avez pas jugé utile de me tenir informé, encore moins de me demander un avis, à un moment où il était aisé de me joindre. Rien ne vous y contraignait en effet.

2°) Certaines formulations de Monsieur Bigot me paraissent très graves, compte tenu surtout des responsabilités qui sont les siennes. Écrire qu'il n'y a pas eu « renouvellement de la réflexion sur l'enseignement du français à l'étranger, encore moins sur les mutations méthodologiques intervenues tant en didactique qu'en sciences du langage », c'est présenter le CREDIF et ses personnels comme figés dans des représentations anciennes et en décalage total avec l'environnement institutionnel et épistémique. Appliquer une telle appréciation à un centre qui s'est particulièrement « exposé » hors de l'école, au niveau national et international, dans des rencontres et colloques scientifiques, des publications diversifiées, des projets de coopération européens, de multiples missions d'expertise et de formation à travers le monde, relève pour le moins du « paradoxal ».

Au contraire, une conscience forte des transformations en cours dans leur domaine de travail a conduit les membres du centre à engager une évolution que la Commission d'audit s'est vu donner tous les moyens de percevoir. Il est parfaitement loisible d'estimer que certaines des orientations retenues pour cette évolution ne sont pas les bonnes ou requièrent aujourd'hui des ajustements autres à l'intérieur de l'ENS à venir. Une telle discussion sérieusement menée serait saine.

Mais condamner sans appel le CREDIF tel qu'il a été jusqu'à aujourd'hui, au motif d'enfermement sur soi et d'obsolescence méthodologique passe quelques bornes dans l'interprétation des faits ou la lecture des rapports.

*3°) Revient comme un leitmotiv la notion d'« autarcie » ou d'« indépendance » du centre. Cette insistance, déjà attestée dans le rapport d'audit, finit par présenter des risques de désinformation. Faut-il rappeler que le Directeur nommé de l'ENS est seul ordonnateur et responsable administratif, ainsi que signataire de tout ce que le CREDIF a pu proposer ou entreprendre : commande, mission, invitation, contrat ou convention ? Dans un établissement comme l'école, le directeur d'un centre, nommé lui-même par le directeur de l'ENS, peut bénéficier de la confiance de ce dernier et d'une part d'initiative, mais a moins de responsabilités statutaires – et c'est normal – qu'un directeur d'UFR dans une université. Lire sous la signature du **Directeur de la Recherche et de la Technologie** que le CREDIF serait un « centre de recherche indépendant de l'école » est sans doute de nature à surprendre la Direction Générale des Enseignements Supérieurs.*

4°) Récurrence encore de l'affirmation qu'il « appartient à l'école de déterminer les domaines où elle engage ses personnels et ses moyens ». Qui prétendrait le contraire ? Quelques simples questions à ce propos :

- Y a-t-il, dans la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur ou dans le décret de 1987 fondant l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud, des éléments permettant d'affirmer que les activités du CREDIF sont sorties du cadre réglementaire ?*
- Le Conseil d'administration de l'École a adopté en 1994 un texte relatif à l'organisation interne, où sont indiquées les orientations et les types d'activités du CREDIF. Est-ce que le centre a failli à la ligne de conduite arrêtée par cette instance statutaire ?*
- Existe-t-il un contrat d'établissement pour l'ENS qui détermine plus précisément que le décret fondateur les domaines où actuellement l'école « engage ses personnels et ses moyens » ?*
- Si l'on s'en tient à la définition d'une école de lettres, langues et sciences humaines, est-il exclu que les secteurs d'intervention du CREDIF puissent entrer dans cette définition ?*

- À maintes reprises, la précédente direction de l'ENS a publiquement marqué l'importance qu'elle attachait aux actions de coopération internationale et de formation continue auxquelles le centre, entre autres tâches, s'est employé. Faut-il aujourd'hui considérer que, faute d'un projet d'établissement, cette ligne de conduite ne constituait pas, de la part d'un directeur nommé par la tutelle, une manière de déterminer les domaines où l'établissement engageait « ses personnels et ses moyens » ?

La lettre du Directeur Général de la Recherche et de la Technologie donne à entendre que l'on se serait trouvé dans une situation d'errements où un centre dérivait sans contrôle vers une quasi dissidence, au détriment de l'école à laquelle il appartient. De telles accusations, dont je m'étonnerais qu'elles soient partagées par la direction de l'école, mettent sérieusement en cause des personnes, ce pour quoi elles ont œuvré et leur loyauté à l'établissement. Elles portent aussi une appréciation sur la gestion d'ensemble de ce dernier. Elles peuvent difficilement rester sans réponse. D'où, même brèves, les remarques qui précèdent.

S'il s'agit de mettre fin à la « structure administrative CREDIF » et d'en redistribuer les personnels et les moyens à l'intérieur d'autres structures existantes (ou à créer) de l'ENS, la direction de l'École a sans doute tout pouvoir pour arrêter ces mesures. Et le rapport d'audit à lui seul, pris au pied de la lettre, peut cautionner de telles décisions et permettre de les présenter devant les instances statutaires de l'établissement. Mais laisser donner des allures de procès à charge à ce qui devait être une évaluation sereine par des pairs porterait préjudice à l'ensemble d'une démarche que vous avez voulue transparente et que nous avons reçue comme telle. Et c'est aussi la restructuration prévue qui ne s'engagerait guère sous les meilleurs auspices.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de toute ma considération.

Daniel Coste

2

Conclusion

Les courriers que nous venons de lire, tant collectifs (ENS, CREDIF) que personnels (Sylvain Auroux, Daniel Coste) sont de tristes souvenirs de lecture obligatoire pour commencer à comprendre la genèse historique de la dissolution. On verra, peu à peu, que le CREDIF fut, très méthodiquement, la victime propitiatoire d'un officiel et très convaincu **traquenard administratif** n'ayant d'autre objectif que **de s'en débarrasser** définitivement (avec toute la vulgarité de ce verbe que je me permets d'employer). Il suffit de relire les sages observations des défenseurs du CREDIF (totalement rejetées par les 3 procureurs) pour souligner le caractère rapide, donc violent de l'entreprise liquidatrice.

Dans les textes ci-dessus rassemblés, y compris ceux de défense du CREDIF, on peut même aller jusqu'à récuser la flaccidité de certains aspects de la réaction. Par exemple, dans le premier point de la lettre de Daniel Coste à Bernard Cerquiglini, examinons le terme « *effervescence* », impliquant la surabondance presque coupable des projets de recherche du CREDIF où, écrit DC,

« coexistent indéniablement des fonctions, des modes d'intervention, des partenariats scientifiques ou autres assez fortement diversifiés, des initiatives multiples, des formations et publications répondant à des demandes ou s'adressant à des publics bien distincts. « Effervescence », pour reprendre un de vos termes, qui marque au moins une période de transition active sans rapport avec une fossilisation sur des modèles du passé. Nombre de documents remis à la commission indiquaient et illustraient le sens des orientations retenues ».

Ce passage, indiscutablement, réfute correctement les arguments de BC, mais il semble admettre aussi, de façon subliminale, une sorte d'excès superfétatoire, donc une certaine possibilité de désordre qui serait dû à la surabondance des travaux du Centre. C'est là un aspect – stratégiquement - qu'il fallait totalement récuser.

L'effervescence du CREDIF en D/DLCF ne devait en aucune façon être présentée comme un manque de logique scientifique ou pédagogique

(sauf pour les subtils « *aficionados* » du moindre effort) mais au contraire magnifiée solennellement pour ce qu'elle est véritablement, à savoir un surcroît (peut-être) mais de travail, et donc, du même coup, une éclatante preuve de dépassement, de richesse, d'énergie, de volonté et de vitalité.

Face à un accusateur visiblement ignorant (ou jaloux) de la notoriété du CREDIF, confronté à la vertu professionnelle d'un Centre de dimension mondiale dont l'excellence lui échappait visiblement, il n'y avait absolument pas lieu, pour le Directeur du CREDIF, même par simple politesse, de battre le moins du monde sa coulpe devant une erreur de jugement transformée par son auteur **en motif** (plus exactement **en prétexte**) à condamnation. La sottise ne mérite pas d'être commentée. On ne discute donc pas avec un ignorant, même si, dans son domaine propre, très spécifique historiquement et pragmatiquement, il a le droit d'avoir une réputation honorable. Personne, en effet, ne conteste donc la qualité des travaux personnels de Sylvain Auroux, de Bernard Bigot ou de Bernard Cerquiglini. Ils sont indiscutablement compétents, mais d'abord, et peut-être seulement, dans leurs spécialités respectives.

Cela admis, dans l'immense champ planétaire labouré par le CREDIF, une intervention négative de leur part – simple bon sens – devait être évitée. Ce n'est pas parce qu'on est Linguiste, Logicien, Chimiste, Géographe, Philosophe, Sociologue etc. que l'on est en mesure de porter des jugements de sagesse au bénéfice ou au détriment d'authentiques spécialistes d'un domaine spécifique. Pour avoir personnellement mis en pratique les travaux du CREDIF en Algérie, au Japon, au Zaïre et au Maroc etc. ; dirigé une quarantaine de thèses de doctorat en France et dans de nombreux pays ; dirigé surtout le CREDIF à Saint-Cloud pendant 13 années ; fondé et dirigé L'IDELF à Houston, aux États-Unis (*Institut pour le Développement des Echanges en langue française*) avec la *Mission Laïque française* (Jacques Vieilleville et Michel Le Bihan, 1986-1991) ; fondé et dirigé le GERFLINT (*Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale*),

en activité⁴ depuis 1998, j'ai fait de multiples fois le constat, sur une très longue période, que de nombreux pays, même très éloignés (précision capitale) aiment profondément la France, sa langue et sa culture et souhaitent toujours que nous ne démissionnions pas dans la poursuite d'un historique échange spirituel international continûment souhaité, quoi que disent à cet égard quelques-uns de nos Ministres anciens et même actuels prêchant hélas, *ex nihilo*, le recul du français au profit de l'anglais.

La situation du français dans le monde, toutefois, a pu affronter et affronte toujours des risques et contraintes qu'il convenait et convient toujours de prendre raisonnablement en compte. Rappelons tout de même – sans obligatoirement convoquer Clausewitz à ce débat⁵ - que le propre de toute lutte n'est pas, lors d'une confrontation⁶, de jouer les pacifistes raisonnables en faisant soumission à l'adversaire estimé déjà vainqueur. Sous prétexte d'ouverture à des réalités nouvelles, doit-on rejeter un immense capital de compétences et de succès ? Il est clair qu'avec le CREDIF, la France disposait d'un solide savoir-faire. Tout bien pesé, disons que des réalités mal évaluées au nom d'arguments n'ayant d'attractif que leur discutable nouveauté, ont entraîné des fonctionnaires de haut niveau, hélas dans notre discipline même, à tenter l'aventure d'une modernité historique n'ayant que peu à voir avec le positionnement de la langue française dans le monde suscitant pourtant une demande universelle. Par crainte d'être accusés de nationalisme, beaucoup se sont lancés, avec une conviction enthousiaste, dans l'acceptation, spirituellement **mondaine** d'un pacifisme de soumission. Pourtant, dès 1962, donc 15

4 Le GERFLINT, depuis 23 ans, dirige, en liaison avec des Rédacteurs en chef et des équipes locales de composition internationale, un nombre important de revues scientifiques de *rédaction locale en français*, chacune intitulée *Synergies* suivi du nom du ou des pays concernés. Se référer au site du GERFLINT sur Internet est très simple. Les revues du GERFLINT sont gratuitement en lecture ouverte à tous les chercheurs du monde.

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/Base/base.html>

5 Rappelons tout de même que Clausewitz préférerait l'audace à la pusillanimité : *chaque fois que l'audace rencontre la pusillanimité, la probabilité de succès est nécessairement de son côté, car la pusillanimité est déjà une perte d'équilibre* », in *De la guerre*, Rivages poches petite bibliothèque, p. 191. Ouvrage que nos modernes esprits ouverts à la diversité devraient lire ou relire.

6 Nullement pacifique quand on lit, par exemple, les commentaires du professeur Christie Davies dans le recueil de citations précédant notre volume précédent.

ans avant la naissance de notre brillant jeune Président, Paul Ricoeur nous mettait déjà en garde pour protéger l'essentiel :

« L'histoire des hommes sera de plus en plus une vaste explication où chaque civilisation développera sa perception du monde dans l'affrontement avec toutes les autres. Or ce procès commence à peine⁷ ».

Observons calmement, 60 ans plus tard, que cet avertissement a pris une importance désespérante⁸. Non seulement le procès continue mais, en plus (simple image historique, bien entendu) la trahison de type *Connétable de Bourbon-Charles Quint* l'emporte de plus en plus sur la fidélité de type *Bayard-François 1^{er}* (Relire son Lavis).

On sent, en effet, de plus en plus, que se met à souffler un vent d'ignorance ou de désertion fortement légitimé chez certains par l'ambition d'être dans le groupe de tête d'un multilinguisme bien-pensant qui n'est évidemment pas subrepticement tombé du ciel à seule fin de satisfaire l'ambition d'une nouvelle coterie universitaire en mal d'aventure scientifique.

L'École avait évidemment le droit et même le devoir de se lancer sur la piste ambiante du progrès (si progrès il y avait) mais sans jamais perdre de vue, comme nous l'explique lumineusement Edgar Morin, depuis un bon demi-siècle, que le chemin n'est jamais là **avant**, parce qu'il se construit peu à peu en avançant, donc sans se couper de la trajectoire suivie qui nous amène là où nous sommes (provisoirement), non pas pour ignorer superbement d'où l'on vient mais pour poursuivre la trajectoire selon le fameux vers d'Antonio Machado :

Caminante no hay camino, se hace camino al andar.

L'action méthodique, nous dit Edgar Morin, Président d'Honneur du GERFLINT depuis 23 ans, **« ne peut se dégager et se formuler qu'après, au moment où son terme devient un nouveau point de départ cette fois doté de méthode. Nietzsche le savait : « Les méthodes viennent à la fin ». Le retour au commencement**

7 In revue *Esprit* de novembre 1962, p. 561.

8 Le Président Emmanuel Macron, grand disciple de l'auteur de « la métaphore vive » (1975) ou de « du texte à l'action » (1986) ne saurait me contredire sur ce point et je l'en remercie par avance, même s'il n'était pas encore né à la date de ma citation de Paul Ricoeur.

n'est pas un cercle vicieux si le voyage(.) signifie expérience d'où l'on revient changé⁹» etc.

Mais venons-en à la phénoménologie, donc à cette approche purement qualitative des comportements (ou phénomènes) déduits de nos expériences, de notre logique, et donc des interprétations des événements que nous vivons constamment. On sait bien que ce type d'approche très courant est normalement qualifié de pseudo-science¹⁰ car chacun le formule toujours selon son récit propre qui n'est en aucune façon une démonstration. Cela vaut tout autant pour ce que nous disons nous-même, que pour ce que nous entendons dire autour de nous à longueur de vie. Pour évoquer la phénoménologie ayant présidé à la dissolution brutale du CREDIF, je m'en tiendrai personnellement, à quelques constats historiques qui me paraissent plausibles et même décisifs pour comprendre les secrets (fort mal gardés au demeurant) d'une décision largement étalée dans le temps. Pour cela, je reviendrai donc au commencement du processus puis à son évolution progressive jusqu'à la décision finale du 4 septembre 1996.

Cette décision de dissoudre le CREDIF fut prise, redisons-le, par 3 anciens Normaliens de Saint-Cloud (MM. Bigot, Auroux et Cerquiglini) occupant des postes importants. Rappeler ce fait n'a rien d'anodin car il implique – comme nous tenterons de le montrer - la réalité historique d'un problème longuement et durement vécu par les ENS de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses fondées séparément, à la fin du XIX^e siècle (1880 pour Fontenay, et 1882 pour Saint-Cloud), regroupées en 1990 et devenant enfin, conjointement, en 2000, L'ENS de Lyon.

Dans notre prochain volume, nous envisagerons donc la disparition du CREDIF en partant de la trajectoire historique de L'ENS de Saint-Cloud depuis sa création en 1882 jusqu'à son installation définitive à Lyon en 2000. C'est, en effet, dans ce séculaire courant évolutif, à la fois socio-culturel et scientifique, qu'on peut comprendre et expliquer en toute clarté les tenants et aboutissants d'une politique universitaire qui ne

9 Edgar Morin, *La Méthode 1. La nature de la nature*, Éditions du Seuil, 1977, p. 22.

10 In « Le danger sociologique », PUF, 2017, p.36 par Gérald Bronner et Etienne Géhin.

pouvait aboutir, quel que fût le succès du CREDIF au plan international, qu'à la volonté farouche de l'ENS de Lyon, de faire disparaître cette sorte d'appendice étranger inacceptable pour 2 raisons majeures :

- *Il était en opposition cardinale avec les principes aristocratiques acquis par l'ENS au terme d'efforts patients pour se purger de l'horrible adjectif primaire qui collait à sa carte d'identité scientifique depuis sa création ;*
- *Il était en décalage avec l'ouverture des travaux contemporains (notamment ceux du Conseil de l'Europe très appréciés dans le Centre même) sur le multilinguisme*

Pour évoquer cette longue situation, je prendrai mon argumentation, entre autres sources, dans les pages du très beau livre écrit en 1982 : *Des Normaliens, Histoire de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud*¹¹.

11 1982, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, ISBN 2-7246-0467-9.



Éléments bibliographiques

- Auroux, S. Auteur des Textes 1 et 2 publiés *supra*.
- Bigot, B. Coordinateur Général, au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'ensemble du dossier de dissolution du CREDIF.
- Bronne, G., Gehin, E. 2017. *Le danger sociologique*. P.U.F.
- Cerquiglini, B. 1996. Rapport de la Commission d'audit du CREDIF.
- Coste, D. Directeur du CREDIF, Auteur des Textes des Lettres n° 5 et 6 publiées *supra*.
- Deries, L. 1906. Conférence prononcée à l'occasion du 25^e anniversaire de l'enseignement républicain, le 3 juin 1906 (Publiée dans l'ouvrage ci-dessous présenté de Jean-Noël Luc et Alain Barbé).
- Finkielkraut, A. 2021. *L'Après-Littérature*. Paris : Éditions Stock.
- Luc, J-N., Barbé, A. 1982. *Des Normaliens. Histoire de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud*. Presses de la Fondation Nationale de Sciences politiques.
- Morin, E. 1977. *La Méthode 1, La Nature de la Nature*. Paris : Éditions du Seuil.
- Onfray, M. 2019. *Théorie de la Dictature*. Paris : Robert Laffont.
- Nietzsche, F. 2000, 2022. *Par-delà bien et mal*. Traduction et édition de Patrick Wotling. Paris : GF Flammarion.
- Klausewitz Carl (von) [1832] 2014, *De la Guerre*. Vom Kriege (De la Guerre). Paris : Payot.
- Ricoeur, P. 1975. *La métaphore Vive*. Paris : Éditions du Seuil.
- Solomarska, O. 2005. Membre de l'Association des Professeurs de Français d'Ukraine. « Nouveaux besoins de communication internationale. In : *Le Français, défi de la diversité, FIPF Actes du Congrès mondial des Professeurs de Français, Atlanta, 19-23 juillet 2004. Dialogues et cultures*, n° 50, p. 78.
- Steiner, G. 1971. *La Culture contre l'homme*. Paris : Seuil.
- Vigneaux, G. auteur du pré-rapport négatif sur le CREDIF en septembre 1996.
- Vitry, L., Maillot, C, 2022. Wikipedia, à l'entrée « Méchanceté gratuite ».

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce huitième volume



Jacques Cortès, a été Professeur à l'**Athénée Français** et à l'**Université Chuo** de Tokyo de 1963 à 1971, puis Professeur à l'**Université Mohamed V** de Rabat Maroc (1971-1972) et enfin expert de l'UNESCO détaché à l'*Université de Kinshasa* (1972-1973).

De retour en France il a été Directeur-adjoint puis Directeur du CREDIF pendant 13 années (1973-1986) à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud où il a été nommé Professeur des Universités en 1983.

Il a ensuite fondé et dirigé **L'IDELF** (Institut pour le Développement des échanges en langue française) et créé aux États-Unis, la revue « **Pages d'Écritures** » *en collaboration avec la Mission Laïque française* (1986-1989).

Aujourd'hui Professeur honoraire, il préside le **GERFLINT** (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue internationale) créé en 1999 sous la Présidence d'honneur **d'Edgar Morin**. Le GERFLINT publie et diffuse partout dans le monde **les Revues Synergies du GERFLINT** et la **Collection scientifique Essais Francophones**.



❧ *Table des matières* ❧
Volume 8

L'après-didactique du français
Septembre 1996

Avant-Propos	page 6
1. Texte n° 1 : Le Directeur de l'École parle aux personnels du CREDIF	page 9
2. Texte n° 2 : L'Arrêté de dissolution du CREDIF en date du 4 septembre 1996...	page 15
3. Texte n° 3 : Réaction des personnels du CREDIF réunis en Assemblée Générale le 27 septembre 1996	page 17
4. Texte n° 4 : Lettre ouverte des Personnels du CREDIF à Monsieur Sylvain Auroux, Directeur de l'ENS de Fontenay /Saint-Cloud en date du 27 septembre 1996	page 20
5. Texte n° 5 : Lettre de Daniel Coste, Directeur du CREDIF, à Monsieur le Professeur Bernard Cerquiglini, Président de la Commission d'audit du CREDIF	page 24
6. Texte n° 6 : Lettre de Daniel Coste, Directeur du CREDIF, à Monsieur Sylvain Auroux, Directeur de l'École Normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, en date du 30 septembre 1996.....	page 29
Conclusion	page 33
Éléments bibliographiques	page 40

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce huitième volume	page 43
Volumes parus et à paraître dans la <i>Série CREDIF</i>	page 45
Volumes parus dans la Collection <i>Essais francophones</i>	page 46

Essais francophones. Série CREDIF

Série dirigée par Jacques Cortès et Sophie Aubin

<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>



Volumes parus dans cette série

Volume 1 : Jacques Cortès. Mai 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Exorde. 26 ans après sa disparition, peut-on parler encore du CREDIF ?** 44 pages. https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie_credif_vol_1.pdf

Volume 2 : Jacques Cortès. Juin 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Une ténébreuse affaire**, 44 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_2.pdf

Volume 3 : Jacques Cortès. Juillet 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Esquisse anthropologique du CREDIF. Caractéristiques historiques, culturelles et politiques**, 42 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_3.pdf

Volume 4 : Jacques Cortès. Août 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Un événement exceptionnel. 15 au 18 mai 1974. Le troisième Colloque International SGAV. Pour l'Enseignement des Langues**, 81 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_4.pdf

Volume 5 : Jacques Cortès. Septembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Un deuxième événement exceptionnel, Février à Mai 1983. La Commission Auba**. 38 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_5.pdf

Volume 6 : Jacques Cortès. Octobre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Après la Commission AUBA, Triomphe et/ou Tristesse. Répercussions imprévues**. 42 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_6.pdf

Volume 7 : Jacques Cortès. Novembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF. L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996. Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996. L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996**. 57 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_7.pdf

Volume 8 : Jacques Cortès. Décembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **L'après-didactique du français, septembre 1996**.



À paraître

Volume 9 : Jacques Cortès. Décembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Le CREDIF comme épiphénomène. Le paradoxe de sa disgrâce**

❧ *Essais francophones* ❧

Collection scientifique du GERFLINT

dirigée par Jacques Cortès

<https://gerflint.fr/essais>

Responsables éditoriaux

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne), Thierry Lebeau (France),
Inessa Cortès (France).



Volumes parus dans la collection

Volume 1 : Ruggero Drueta (Coord), 2012. *Claire Blanche-Benveniste. La linguistique à l'école de l'oral*, 171 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Collection_Essais_francophones1_2012.pdf

Volume 2 : Jacques Cortès (Dir.), 2014. *Les enjeux de la laïcité à l'ère de la diversité culturelle planétaire*, 400 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Enjeux_de_la_Laicite_Gerflint.pdf

Supplément au volume 2 : Jacques Cortès, 2018. *La laïcité aujourd'hui. Stabilité, dignité et progrès d'un concept ouvert sur la diversité*, 27 pages.
https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_supplement_2018_vol_2

Volume 3 : Jean-Pierre Cuq (Dir.), 2016. *L'enseignement du français dans le monde. Livre blanc de la FIPF*, 285 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_3.pdf

Volume 4 : Thái Thu Lan, Jacques Cortès (Coord.), 2017. *Stendhal au Vietnam. Colloque National de Huê*, 140 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_4.pdf

Volume 5 : Jacques Cortès, 2018. *Langue-culture française et neurosciences cognitives. Essai de bilan en 2018*, 99 pages. https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_5_2018.pdf

Volume 6 : Rachele Raus (Coord.) 2019. *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*, 184 pages.
https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_6_2019.pdf

Volume 7 : Ana Dias-Chiaruttini, Marie-Pascale Hamez (Coord.) 2022. *Enseigner le français en contexte plurilingue à travers le monde*, 186 pages. https://gerflint.fr/images/revues/Essais/essais_francophones_vol_7_2022.pdf



Catalogages, indexations et référencements

BNF (catalogue général)

CCfr (Catalogue collectif de France)

Ebsco Discovery Service (EDS)

ISSN Portal- ROAD

LISEO (France éducation international)

La Bibliothèque européenne

Mir@bel

MLA International bibliography

ProQuest central

Sudoc (ABES)

UlrichsWeb

WorldCat (OCLC)

Zenodo

GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale

Information et accès à l'intégralité de ses revues et publications :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/Base/base.html>

gerflint.edition@gmail.com



Essais francophones. Série CREDIF - Volume 8 / 2022
Couverture, conception graphique et mise en page :
Emilie Hiesse, France



© GERFLINT, Sylvains-les-Moulins, France
Ark : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb47043802w>
Bibliothèque nationale de France – Décembre 2022

À force de subtilités et de finasseries, donc armés des plus respectables arguments, on parvint à faire passer le CREDIF de vie à trépas. Que dire sinon bravo aux concepteurs de cet exploit qui offrit enfin à l'École de vivre sa vie scientifique sans avoir à traîner le boulet de la pédagogie. La belle collection de lettres qui nourrit et ennoblit ce volume 8 est, très pédagogiquement, un matériau à conserver pour servir d'exemple à un atelier d'écriture, en France ou au bout du monde, à base de finesse et d'imagination mâtinées, pour une perfection maximale, de mensonge et d'ironie

Jacques Cortès



Essais francophones
Collection scientifique du GERFLINT
Série CREDIF
www.gerflint.fr
ISSN 2825-8754